

ELECTIONS DES PERSONNELS ET DES ETUDIANTS AUX CONSEILS CENTRAUX DE L'ULCO



SCRUTIN DU MARDI 6 FEVRIER 2018

Pourquoi voter ?

Pour élire pour un mandat de 2 ans vos représentants aux conseils centraux de l'ULCO (Conseil d'administration (CA), la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) et la Commission de Recherche (CR)). Ces élections auront lieu le **Mardi 6 février 2018** (9h à 17h) dans les centres de gestion universitaire de Dunkerque, Calais, Boulogne ainsi qu'à l'IUT de St-Omer.

Quels sont les conseils de l'université et à quoi servent-ils ?

☞ **Le Conseil d'administration** (composée de **4 étudiants** sur 34 membres)

Le CA est l'organe stratégique et décisionnel de l'université.

Il détermine la politique de l'établissement. A ce titre il vote le budget et approuve les comptes. Il adopte le règlement intérieur de l'université et a de nombreuses autres compétences. Les membres élus éliront également le prochain Président de l'ULCO.

Le conseil académique regroupant :

☞ **La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire** (composée de **16 étudiants** sur 40 membres)

La CFVU adopte notamment les règles relatives aux examens et les règles d'évaluation des enseignements. Elle est consultée sur les orientations et les programmes des enseignements ; sur les mesures de nature à permettre la mise en oeuvre de l'orientation des étudiants et de la validation des acquis, à faciliter leur entrée dans la vie active et à favoriser les activités culturelles, sportives, sociales ou associatives offertes aux étudiants et sur les mesures de nature à améliorer les conditions de vie et de travail.

Elle est également consultée sur les mesures d'aménagement de nature à favoriser l'accueil des étudiants handicapés. Il est le garant des libertés politiques et syndicales étudiantes.

La CFVU devra élire **un vice-président étudiant** chargé notamment des questions de vie étudiante en lien avec le CROUS.

☞ **La Commission de Recherche** (composée de **4 étudiants doctorants** sur 40 membres)

Elle fixe notamment les règles de fonctionnement des laboratoires et est consultée sur les conventions avec les organismes de recherche. Elle adopte les mesures relatives à la diffusion de la culture scientifique et technique.

Quel est le rôle d'un élu ?

L'élu étudiant siège au sein des instances de l'université (CA, CFVU, CR) pour vous représenter et défendre vos intérêts. Il peut notamment y exprimer son opinion sur les formations, les conditions de vie et d'études, ou sur le budget de l'université. Il dispose d'un **droit de vote** concernant toutes ces questions.

Mon investissement en tant qu'élu peut-il être valorisé ?

OUI. Depuis la mise en place de la valorisation de l'engagement étudiant en septembre 2017, l'ULCO reconnaît l'engagement des étudiants dans ses instances.

Cet engagement vous ouvre notamment des droits spécifiques (possibilité d'absence ponctuelle, de dispense de contrôle continu...) et permet l'aménagement de votre cursus (possibilité d'attribution de crédits ECTS ou de points bonus).

Vous retrouverez toutes les informations sur le site de l'université dans l'onglet Bureau de la Vie Etudiante.

Qui peut voter et comment candidater ?

Tout étudiant régulièrement inscrit à l'université et présent sur les listes électorales peut voter et se porter candidat.

Les candidatures sont présentées par listes composées alternativement d'un candidat de chaque sexe et dans un ordre préférentiel. Il vaut donc mieux se mettre en tête de liste si l'on souhaite être élu.

Pour être recevable, chaque liste doit comporter un nombre de candidats au moins égal au nombre de titulaires à élire, et au maximum égal au nombre total de titulaires et de suppléants.

Exemple : si 4 sièges de titulaires sont à pourvoir dans le collège des usagers, une liste doit comprendre au minimum 4 candidats.

Pour chaque conseil, **des suppléants sont élus dans les mêmes conditions que les titulaires.**

Si vous êtes intéressés : la date limite de dépôt des candidatures est fixée **au vendredi 22 janvier 2018 (12h)** :

- Soit au Service des affaires générales et juridiques de l'université (Dunkerque, services centraux, 3ème étage)
- Soit par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :
ULCO
Service des affaires générales et juridiques
1 place de l'Yser – BP 71022
59375 Dunkerque
- Soit par courriel adressé à : francoise.potier@univ-littoral.fr

Vous trouverez les documents relatifs à ces élections et notamment l'arrêté de convocation des électeurs fixant le cadre réglementaire des opérations électorales accompagné du formulaire de dépôt de liste de candidats et du formulaire de déclaration individuelle de candidature sur le portail de l'université.

Ces documents sont également disponibles auprès du service juridique de l'université (tel : 03.28.23.74.29 ou 73.18) et des Centres de gestion universitaire et IUT (Dunkerque, Calais, Boulogne, St –Omer).